

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue publiquement le 19 octobre 2020 à 19h, à la Salle Rousseau-Vermette de la Place des citoyens située au 999, boulevard de Sainte-Adèle à Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle sont présents les membres du conseil suivants formant le quorum :

Madame Nadine Brière	Mairesse
Monsieur Roch Bédard	Conseiller du district 2
Monsieur Robert Bélisle	Conseiller du district 3
Monsieur Martin Jolicoeur	Conseiller du district 4
Madame Frédérique Cavezzali	Conseillère du district 5

Monsieur le conseiller Pierre Lafond est absent pour toute la durée de la séance.

Sont également présents la greffière et directrice des Services juridiques ainsi que le directeur général.

Madame la mairesse Nadine Brière déclare la séance ouverte à 19 h, s'adresse au public et répond aux questions reçues du public.

RÉSOLUTION NO. 2020-302

Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 19 octobre 2020

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Martin Jolicoeur

**POUR : M. Roch Bédard
M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 19 octobre 2020.

RÉSOLUTION NO. 2020-303

Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 21 septembre 2020 et de la séance extraordinaire du 7 octobre 2020

ATTENDU QUE chaque membre du conseil a reçu une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 21 septembre 2020 et de la séance extraordinaire du 7 octobre 2020 au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Martin Jolicoeur

**POUR : M. Roch Bédard
M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil approuve les procès-verbaux de la séance ordinaire du 21 septembre 2020 et de la séance extraordinaire du 7 octobre 2020.

RÉSOLUTION NO. 2020-304

Opposition au projet de loi 49 (location court terme – Airbnb)

ATTENDU l'opposition du milieu municipal concernant les intentions du gouvernement du Québec inscrites dans le projet de loi 49 déposé à l'automne 2019 de modifier le pouvoir de réglementation des municipalités en matière de zonage en ce qui a trait aux établissements d'hébergement touristique exploités dans les résidences principales (location de type Airbnb);

ATTENDU QUE cette modification législative aura comme effet de retirer aux municipalités le pouvoir d'interdire les locations de type Airbnb pour les résidences principales sur leur territoire, un pouvoir essentiel, notamment pour gérer les problèmes de nuisance découlant de ce type de location dans nos communautés;

ATTENDU QUE la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Andrée Laforest, a inclus ces dispositions litigieuses dans le projet de loi 67, Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions, déposé à l'Assemblée nationale le 30 septembre 2020;

ATTENDU QUE le pouvoir d'adopter des règlements de zonage déterminant et encadrant les usages est un pouvoir fondamental confié aux municipalités, lié à leur responsabilité de gérer l'aménagement de leur territoire inscrite dans la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU l'importance pour les municipalités de pouvoir interdire les établissements d'hébergement touristique exploités dans des résidences principales (location de type Airbnb) dans les zones où cet usage pourrait être incompatible avec le milieu;

ATTENDU QU'il est inacceptable que le gouvernement du Québec envisage de retirer un pouvoir de zonage aux municipalités alors que l'Assemblée nationale a reconnu à plusieurs reprises leur responsabilité de maintenir un milieu de vie de qualité, sécuritaire et sain;

ATTENDU QUE cette intention du gouvernement va à l'encontre de la reconnaissance des gouvernements de proximité par l'Assemblée nationale en 2016;

ATTENDU QUE cette intention du gouvernement retire également aux citoyens la possibilité de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie, comme le prévoient les procédures lors d'un processus de modification au zonage dans une municipalité;

ATTENDU l'absence de motifs clairs du gouvernement du Québec pour retirer ce pouvoir de zonage aux municipalités avec projet de loi;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

POUR : **M. Roch Bédard
M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Sainte-Adèle s'oppose à l'adoption du projet de loi 49 afin que les municipalités conservent leurs pouvoirs de décider où sur leur territoire la location court terme (Airbnb) est permise;

QUE la présente résolution soit transmise au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

RÉSOLUTION NO. 2020-305

Modification du lieu des séances ordinaires du conseil municipal – Novembre 2020

ATTENDU les articles 318 et 319 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) concernant le calendrier des séances ;

ATTENDU QUE le conseil a adopté la résolution 2019-378 lors de la séance ordinaire du 16 décembre 2019 relative aux jours, heures et lieux des séances ordinaires pour l'année 2020 ;

ATTENDU QUE le Gouvernement du Québec a annoncé que les organismes municipaux pouvaient à nouveau tenir les séances du conseil en présence des citoyennes et citoyens;

ATTENDU la pandémie actuelle de coronavirus (COVID-19), des mesures sanitaires applicables aux rassemblements intérieurs doivent être appliquées;

ATTENDU QUE la Place des citoyens, dans les circonstances, va permettre d'accueillir le plus de citoyens possible pour assister aux séances du conseil tout en respectant les normes de la santé publique;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Martin Jolicoeur

**POUR : M. Roch Bédard
M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE déplacer la séance du conseil pour le mois de novembre 2020 à la Salle Rousseau-Vermette de la Place des citoyens, tel que présenté ci-dessous :

DATE	HEURE
Lundi 16 novembre 2020	19h

QUE le port du masque ou couvre-visage soit obligatoire pour assister à toutes les séances du conseil municipal;

QUE le changement du lieu des séances soit publié sur le site Internet de la Ville de Sainte-Adèle ainsi qu'aux endroits prévus par le règlement 1255.

RÉSOLUTION NO. 2020-306

Mandat – Procureur de la Cour municipale de Sainte-Adèle – Année 2021

ATTENDU le rapport du 1^{er} octobre 2020 préparé par madame Geneviève Nolet, greffière de la Cour municipale relativement à la tarification pour les procureurs de la Cour municipale;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

**POUR : M. Roch Bédard
M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil accepte l'offre de service de Me Martine Létourneau afin d'agir à titre de procureur devant la Cour municipale de Sainte-Adèle, et ce, du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021;

QUE le conseil accepte l'offre de service de Me Laurence Marsolais afin d'agir à titre de procureur substitut devant la Cour municipale de Sainte-Adèle, et ce, du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021;

QUE le conseil l'offre de service de la firme Prévost Fortin d'Aoust, afin d'agir à titre de procureur, devant la Cour municipale de Sainte-Adèle, et ce, du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à acquitter les honoraires professionnels selon les dispositions du rapport daté du 1^{er} octobre 2020 pour les périodes mentionnées.

RÉSOLUTION NO. 2020-307

Demande de subvention – Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air (PSSPA)

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Bélisle

**POUR : M. Roch Bédard
M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Sainte-Adèle autorise la présentation du projet du parc Mont Loup-Garou au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air;

QUE soit confirmé l'engagement de la Ville de Sainte-Adèle à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier;

QUE la Ville de Sainte-Adèle désigne le directeur du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

RÉSOLUTION NO. 2020-308

Demande à la MRC des Pays-d'en-Haut – Surveillance du stationnement

ATTENDU QUE l'achalandage des chutes de Sainte-Marguerite est grandement accentuée par l'accès facile au stationnement appartenant à la MRC des Pays-d'en-Haut;

ATTENDU un danger potentiel pour les utilisateurs de la piste cyclable du petit train du nord;

ATTENDU QUE la facilité d'accès au stationnement favorise le camping, la baignade ou toutes autres activités pouvant nuire à la quiétude des gens qui habitent le secteur;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Frédérique Cavezzali

**POUR : M. Roch Bédard
M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Sainte-Adèle demande à la MRC des Pays-d'en-Haut de mettre en place une ressource, pour l'année 2021, assurant une surveillance à l'entrée du stationnement.

RÉSOLUTION NO. 2020-309

Demande d'aide financière pour les commerçants de Sainte-Adèle

ATTENDU QUE le contexte économique lié à la Covid-19 est extrêmement difficile pour les commerces de la Ville de Sainte-Adèle;

ATTENDU QUE leur clientèle a diminué substantiellement notamment dû au fait que les résidents des autres zones ne peuvent fréquenter nos commerces et que le gouvernement recommande fortement à la population de rester à la maison;

ATTENDU QUE la MRC des Pays-d'en-Haut est située en zone orange et qu'aucune aide financière gouvernementale n'ait disponible pour nos commerçants;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Bélisle

POUR : **M. Roch Bédard
M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil sollicite madame Nadine Girault, députée de Bertrand afin d'obtenir du gouvernement une aide financière pour les commerçants de la Ville de Sainte-Adèle en difficulté.

RÉSOLUTION NO. 2020-310

Mandat à l'Union des municipalités du Québec – Regroupement d'achat en commun d'assurances protection de la réputation et de la vie privée des élus et hauts fonctionnaires et d'assurances responsabilité pénale en matière de santé et sécurité (C-21)

ATTENDU QUE, conformément aux articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 et suivants du *Code municipal*, la Ville de Sainte-Adèle souhaite joindre l'Union des municipalités du Québec et son regroupement pour l'achat en commun d'assurances protection de la réputation et de la vie privée des élus et hauts fonctionnaires et d'assurances responsabilité pénale en matière de santé et sécurité (C-21), pour la période du 31 décembre 2020 au 31 décembre 2025;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Martin Jolicoeur

POUR : **M. Roch Bédard
M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Sainte-Adèle joigne par les présentes, le regroupement d'achat de l'Union des municipalités du Québec, en vue de l'octroi d'un contrat en assurances protection de la réputation et de la vie privée des élus et hauts fonctionnaires et d'assurances responsabilité pénale en matière de santé et sécurité (C-21) pour la période du 31 décembre 2020 au 31 décembre 2025;

QUE le conseil autorise la mairesse et la greffière et directrice des Services juridiques à signer, pour et au nom de la municipalité, l'entente intitulée «ENTENTE de regroupement de municipalités au sein de l'Union des municipalités du Québec relativement à l'achat en commun d'assurances protection de la réputation et de la vie privée des élus et hauts fonctionnaires et d'assurances responsabilité pénale en matière de santé et sécurité (C-21)», soumise et jointe aux présentes pour en faire partie intégrante comme si récitée au long.

RÉSOLUTION NO. 2020-311

Nomination pompier à temps partiel éligible au poste de lieutenant – Service de sécurité incendie

ATTENDU le rapport de monsieur Simon Filiatreault, directeur général, daté du 8 octobre 2020;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Bélisle

POUR : **M. Roch Bédard
M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QU'un pompier soit nommé au titre de pompier à temps partiel éligible au poste de lieutenant en remplacement de monsieur Steven Boutin qui prendra un congé sans salaire du 1^{er} novembre 2020 au 1^{er} novembre 2021 inclusivement;

QUE la date prévue d'entrée en fonction du pompier à temps partiel éligible au poste de lieutenant soit le 9 novembre 2020.

RÉSOLUTION NO. 2020-312

Demande d'autorisation de dépassement des coûts – Contrat d'épandage d'abat-poussière 2020

ATTENDU la résolution 2019-346 adoptée par le conseil lors de la séance ordinaire du 18 novembre 2019 mandatant l'Union des Municipalités du Québec (UMQ) pour l'achat regroupé d'abat-poussière pour l'année 2020;

ATTENDU la résolution 2020-282 adoptée par le conseil lors de la séance ordinaire du 21 septembre 2020;

ATTENDU le rapport de monsieur Patric Lacasse, directeur du Service des travaux publics, daté du 24 septembre 2020;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

**POUR : M. Roch Bédard
M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise le Service de la trésorerie à défrayer la somme additionnelle requise au contrat d'un montant de 3 443\$, plus les taxes applicables, à même le budget d'opération du Service des travaux publics.

RÉSOLUTION NO. 2020-313

Autorisation de dépense – Réparation du 10 roues unités V-29

ATTENDU le rapport de monsieur Patric Lacasse, directeur du Service des travaux publics, daté du 30 septembre 2020;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Bélisle

**POUR : M. Roch Bédard
M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense pour les réparations du véhicule unité V-29 (10 roues), pour un montant total de 28 824,91\$, à même le budget d'opération du Service des travaux publics.

RÉSOLUTION NO. 2020-314

Adjudication – Acquisition d'une niveleuse 6 roues (6x6) équipée pour le déneigement – TP-2020-007

ATTENDU la demande de soumissions effectuée concernant l'acquisition d'une niveleuse 6 roues (6x6) équipée pour le déneigement ;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 8 octobre dernier et que l'entreprise ayant déposée une soumission est la suivante :

Nom du soumissionnaire	Prix soumis avec taxes
Toromont Cat (Québec)	597 870,00 \$

ATTENDU la recommandation de monsieur Patric Lacasse, directeur du Service des travaux publics, datée du 14 octobre 2020 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Frédérique Cavezzali

POUR : **M. Roch Bédard
M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder le contrat pour l'acquisition d'une niveleuse 6 roues (6x6) équipée pour le déneigement, à l'entreprise *Toromont Cat (Québec)*, seul soumissionnaire conforme, pour un montant de 534 633,75\$, taxes incluses;

QUE le conseil autorise le Service de la trésorerie à dépenser un montant n'excédant pas 5 000 \$, taxes nettes incluses, pour couvrir les coûts de la radio, de lettrage et accessoires;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer les paiements à même le règlement d'emprunt 1295 (type parapluie), remboursable sur une période de 15 ans.

RÉSOLUTION NO. 2020-315

Autorisation de signature – Demande d'aide financière – Travaux de réfection des infrastructures souterraines – chemisage des conduites d'égout du secteur Chantovernt

ATTENDU la résolution 2019-045, adoptée lors de la séance ordinaire du 18 février 2019 concernant une demande d'aide financière au programme PRIMEAU ;

ATTENDU la résolution 2020-115, adoptée lors de la séance ordinaire du 20 avril 2020 concernant les travaux de réfection des infrastructures souterraines - chemisage des conduites d'égout du secteur Chantovernt;

ATTENDU qu'étant donné que l'octroi du contrat de construction pour la rue Chantovernt en date du 20 avril 2020 a été effectué antérieurement à l'émission de la lettre de promesse par la ministre en date du 19 mai 2020;

ATTENDU QU'étant donné que la section 8.4.1 du Guide du programme FIMEAU stipule que l'octroi d'un contrat de construction, avant la date de la lettre de promesse signée par la ministre, a pour résultat de rendre le projet non admissible dans sa totalité;

ATTENDU QU'étant donné que le projet n'est plus admissible au programme FIMEAU;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Martin Jolicoeur

POUR : **M. Roch Bédard
M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Sainte-Adèle propose :

- de modifier sa programmation TECQ 2019-2023 afin d'y intégrer les travaux de la rue Chantovernt en priorité 3 ;

- de réaliser les travaux prévus au FIMEAU pour le secteur Paysan en 2021 ;
- d'utiliser le programme PRIMEAU pour toutes autres demandes.

RÉSOLUTION NO. 2020-316

Recommandations de paiement – Divers travaux municipaux

ATTENDU les recommandations de paiement relativement à divers travaux municipaux;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

**POUR : M. Roch Bédard
M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE procéder au paiement final et libération de retenue, pour les travaux de réfection routière dans le cadre du PRR 2019, soit un montant de 42 870,30\$, taxes incluses (GEN-2019-004), à l'entreprise *Pavages Multipro inc.* et que ce paiement soit effectué à même les règlements d'emprunt 1238 et 1250;

DE procéder au paiement final et libération de retenue, pour les travaux de réfection du ponceau sous le chemin du Lac-Renaud, soit un montant de 12 157,45\$, taxes incluses (GEN-2019-002), à la compagnie *Excavation Serge Gingras inc.*, et que ce paiement soit effectué à même les règlements d'emprunt 1238 et 1250;

DE procéder au paiement final, pour la réfection des rues pour le programme de réfection routière 2018 (PRR-2018), soit un montant de 73 607,85\$, taxes incluses (GEN-2018-003), à l'entreprise *Les Services de récupération et conteneurs Miller inc.*, et que ce paiement soit effectué à même le règlement d'emprunt 1250;

QUE les paiements précités soient effectués sous réserve de la transmission au Service de la trésorerie, des quittances requises.

RÉSOLUTION NO. 2020-317

Octroi – Mandat complémentaire – rue Valiquette (égout et aqueduc 117 à Bélec)

ATTENDU la recommandation de madame Karine Lorrain, directrice des Services techniques datée du 13 octobre 2020;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

**POUR : M. Roch Bédard
M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder un mandat complémentaire concernant la rue Valiquette (égout et aqueduc 117 nord et Bélec), soit un montant de 10 347,75\$, taxes incluses, à la firme *Équipe Laurence inc.*, et que ce paiement soit effectué à même le règlement d'emprunt 1216.

RÉSOLUTION NO. 2020-318

Décisions du conseil – Demandes de dérogations mineures

ATTENDU les dispositions du règlement 1200-2012-D.M.

ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, rédigée dans le procès-verbal du 6 octobre 2020 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

POUR : **M. Roch Bédard
M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil **ACCEPTE** la demande de dérogations mineures suivante:

Résolution du CCU – 2020-108

Demande formulée relativement à l'immeuble situé au **1067, rue Beauchamp**, afin de :

- Permettre pour l'immeuble du 1067 rue Beauchamp sur le lot 2 230 054 du cadastre du Québec que le bâtiment principal soit situé à 1,40 mètre de la limite latérale gauche de propriété alors que le règlement de zonage 1200-2012-Z exige un minimum de 2 mètres;
- Permettre que le bâtiment soit situé à 6,74 mètres de la limite arrière de propriété alors que le règlement exige un minimum de 7 mètres;
- Permettre que le lot ait une largeur à la rue de 16,63 mètres et une largeur moyenne de 16,49 mètres alors que le règlement exige un minimum de 17 mètres.

Le tout tel que montré au certificat de localisation préparé par Sylvie Filion arpenteure-géomètre sous le numéro 6474 de ses minutes daté 2 juillet 2020 et ainsi régulariser l'implantation du bâtiment principal et régulariser les dimensions du terrain.

RÉSOLUTION NO. 2020-319

Décisions du conseil – Demandes d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

ATTENDU les recommandations formulées par le comité consultatif d'urbanisme lors de la réunion du 6 octobre 2020 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Martin Jolicoeur

POUR : **M. Roch Bédard
M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil entérine les dispositions des résolutions adoptées par le comité consultatif en urbanisme ci-après indiquées en regard des dossiers suivants concernant la procédure requise par le règlement 1200-2012-P.I.I.A à l'effet d'**ACCEPTE**r les demandes de PIIA suivantes :

Résolution C.C.U. 2020-097 :

1961, boulevard de Sainte-Adèle
- **Agrandissement**

Résolution C.C.U. 2020-098 :

268, boulevard de Sainte-Adèle
- **Enseigne**

Résolution C.C.U. 2020-099 :

799, boulevard de Sainte-Adèle
- **Enseigne**

Résolution C.C.U. 2020-100 :

1453, rue Barbeau

- Enseigne

Résolution C.C.U. 2020-101 :

403, boulevard de Sainte-Adèle

- Enseigne

Résolution C.C.U. 2020-102 :

1080, rue Valiquette

- Enseigne

Résolution C.C.U. 2020-103 :

3021-3041, boulevard de Sainte-Adèle

- Rénovation

Résolution C.C.U. 2020-104 :

914, boulevard de Sainte-Adèle

- Rénovation

Résolution C.C.U. 2020-105 :

914, boulevard de Sainte-Adèle

- Enseigne

Résolution C.C.U. 2020-106 :

914, boulevard de Sainte-Adèle

- Enseigne

Résolution C.C.U. 2020-107 :

893, boulevard de Sainte-Adèle

- Enseigne

RÉSOLUTION NO. 2020-320

Autorisation – Politique Fonds Vert 2020

ATTENDU la *Politique Fonds Vert 2020* adoptée lors de la séance ordinaire du conseil du 16 mars 2020 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Frédérique Cavezzali

POUR : **M. Roch Bédard
M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise qu'un montant de 4 190 \$ soit versé au Comité du quai de la rue des Malards (CMQ) pour différents travaux qui visent à améliorer l'environnement, tel qu'il appert au formulaire joint à la présente pour en faire partie intégrante.

RÉSOLUTION NO. 2020-321

Demande de changement de nom de rue à la Commission de toponymie du Québec

ATTENDU QUE la rue du Sauvage-Mouillé à Sainte-Adèle a été nommée en référence à une légende québécoise qui utilise le terme « sauvage » pour désigner le spectre d'un autochtone;

ATTENDU les événements des dernières semaines entourant la population autochtone;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

POUR : **M. Roch Bédard
M. Robert Bélisle**

Mme Frédérique Cavezzali

CONTRE : **M. Martin Jolicoeur**

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ

QUE la ville demande à la Commission de toponymie du Québec de modifier le nom de la rue du Sauvage-Mouillé pour la rue de la Légende;

QUE la ville demande à la Commission de toponymie du Québec d'officialiser ce nouveau nom de rue afin qu'il soit diffusé dans la Banque de noms de lieux du Québec.

RÉSOLUTION NO. 2020-322

Demandes de reconnaissance des OBNL

ATTENDU la *Politique de reconnaissance et de soutien des organismes* adoptée lors de la séance ordinaire du conseil du 16 avril 2018 ;

ATTENDU la recommandation de monsieur Vincent Bélanger, directeur adjoint du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, datée du 7 octobre 2020 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

POUR : **M. Roch Bédard
M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil confirme le statut officiel des organismes suivants :

Organisme local :

Société de protection foncière de Sainte-Adèle

Organisme régional :

L'Écluse des Laurentides

Coopérative de solidarité de santé de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson

RÉSOLUTION NO. 2020-323

Demande de subvention – Gestion des camps de jour en période de pandémie

ATTENDU la résolution 2018-059 adoptée par le conseil lors de la séance ordinaire du 19 février 2018 octroyant un contrat à la compagnie L'Air en fête (9075-6719 Québec inc.) pour les services de gestion et d'animation des programmes de camp de jour de la Ville de Sainte-Adèle ;

ATTENDU QUE la pandémie a fait encourir pour les camps de jour des frais supplémentaires ;

ATTENDU la correspondance de la compagnie L'Air en fête reçue par courriel le 10 septembre dernier ;

ATTENDU QUE les villes confiant la gestion des camps de jour pourront recevoir une subvention provenant du gouvernement provincial à travers le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Frédérique Cavezzali

POUR : **M. Roch Bédard
M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE, sur réception de la subvention, le conseil autorise le Service de la trésorerie à verser un montant de 22 565,40\$ à la compagnie L'Air en fête (9075-6719 Québec inc.) afin de couvrir les frais supplémentaires encourus à l'été 2020, liés à la gestion du camp en période de pandémie.

RÉSOLUTION NO. 2020-324

Règlement d'emprunt 1291 – Travaux de réfection du poste de surpression Savane – ADOPTION

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Bélisle

**POUR : M. Roch Bédard
M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement d'emprunt 1291 décrétant un emprunt de 385 000 \$ pour la réalisation de travaux de réfection du poste de surpression Savane, incluant le coût des travaux, les honoraires professionnels de surveillance, les frais inhérents, les taxes et les imprévus, soit adopté.

QU'il entre en vigueur conformément à la loi.

RÉSOLUTION NO. 2020-325

Règlement d'emprunt 1297 – Études, plans et devis pour la mise aux normes de l'usine d'épuration Mont-Rolland – ADOPTION

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

**POUR : M. Roch Bédard
M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement d'emprunt 1297 décrétant un emprunt de 410 000 \$ pour faire préparer des études, plans et devis pour la mise aux normes de l'usine d'épuration Mont-Rolland y incluant les frais inhérents, les taxes et les imprévus, soit adopté.

QU'il entre en vigueur conformément à la loi.

Le Conseil prend acte des rapports suivants :

Dépenses effectuées en vertu du Règlement 1203

- a) Incompressibles – Fonds d'administration – 391 611,83\$ pour la période du 12 au 18 septembre 2020.
- b) Incompressibles – Fonds d'administration – 1 411 936,52\$ pour la période du 19 au 25 septembre 2020
- c) Incompressibles – Fonds d'administration – 414 839,37\$ pour la période du 26 septembre au 2 octobre 2020
- d) Incompressibles – Fonds d'administration – 943 735,74\$ pour la période du 3 au 9 octobre 2020
- e) Liste des comptes à payer au montant de 1 390 610,86\$ pour le mois de d'août 2020
- f) Engagements au montant de 311 689,70\$ pour la période du 1er au 30 septembre 2020.
- g) Engagements au montant de 40 235,97\$ effectués en septembre 2020 pour l'année 2021
- h) Liste au montant de 26 877,63\$ du mois de septembre des factures de moins de 2 000\$ ne nécessitant pas de bon de commande.

Dépôt du certificat de la greffière – Procédures d’enregistrement des personnes habiles à voter concernant le règlement d’emprunt 1219-1 – annuler solde résiduaire du règlement d’emprunt 1219

Dépôt délégation de pouvoir – Règlement 1203 – Embauche préposé aux loisirs – saisonnier

Dépôt délégation de pouvoir – Règlement 1203 – Embauche temporaire col bleu au Service des travaux publics

Dépôt délégation de pouvoir – Règlement 1203 – Prolongation contrat du contremaître par intérim au Service des travaux publics

COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL AU PUBLIC

Monsieur le conseiller Martin Jolicoeur s’adresse au public.

PÉRIODE DE QUESTIONS

La mairesse répond aux questions du public.

RÉSOLUTION NO. 2020-326

Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Martin Jolicoeur**

POUR : **M. Roch Bédard**
 M. Robert Bélisle
 M. Martin Jolicoeur
 Mme Frédérique Cavezzali

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE la séance soit levée à 20h07.

(s) Nadine Brière

Mme Nadine Brière, Mairesse

(s) Audrey Sénécal

Me Audrey Sénécal, Greffière et directrice des Services juridiques